

Mesures de réduction des prélèvements

JOURNÉE TECHNIQUE D'INFORMATION ET D'ÉCHANGES

LE 5 AVRIL 2013 À ALIXAN - GARE VALENCE TGV (26)

Contexte :

La gestion quantitative de la ressource en eau doit permettre de garantir des débits satisfaisant dans les cours d'eau, conciliant les usages et le bon fonctionnement des milieux aquatiques de manière durable.

Ainsi, le SDAGE Rhône Méditerranée Corse a défini l'orientation fondamentale n°7 qui vise à « atteindre l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir ».

Sur les bassins versants où un déficit quantitatif est avéré, des études volumes prélevables ont été réalisées. Certains de ces territoires sont aujourd'hui engagés dans des réflexions visant à établir des mesures de réduction des prélèvements qui peuvent donner lieu à un plan de gestion.

Ces démarches étant récentes, de nombreuses questions sont soulevées, tant au niveau des types de mesures concrètes pouvant être mises en œuvre, que du point de vue des actions de concertation et de communication entre les différents acteurs.

C'est autour de ces questions et sans oublier la nécessaire prise en compte du changement climatique que s'inscrit cette journée.

Objectifs :

- ▶ Présenter les enseignements tirés des études volumes prélevables réalisées en Rhône-Alpes
- ▶ Présenter les plans de gestion de la ressource et des étiages
- ▶ Réfléchir et échanger sur les mesures de réduction des prélèvements

Publics :

Élus, techniciens et chargés de mission des procédures de gestion des milieux aquatiques, techniciens et ingénieurs des collectivités territoriales, des chambres d'agriculture et des services déconcentrés de l'État, chargés d'intervention des Agences de l'eau et des Conseils Régionaux, associations, bureaux d'études, chercheurs, étudiants.

Avec le soutien de :



Rhône Alpes Région



PROGRAMME DE LA JOURNÉE

09h00

Accueil des participants

- 09:30 Contexte réglementaire de la gestion quantitative de la ressource en eau**
Les outils réglementaires de résorption du déséquilibre quantitatif suite aux études volumes prélevables : zones de répartition des eaux, organismes uniques de gestion collective, plans de gestion, révision des autorisations, révision des débits réservés.
Juliana CARBONEL - DREAL Rhône-Alpes
- 10:15 Les Études d'Évaluation des Volumes Prélevables Globaux : rappel de la démarche, avancement et premiers résultats en Rhône-Alpes**
Les études volumes prélevables visent à établir un diagnostic de l'adéquation ressource-usages et à définir le niveau de prélèvement acceptable pour le milieu. Un point sera fait sur l'avancement des 28 études en Rhône-Alpes, sur les premiers résultats et les enseignements à en tirer.
Claire MORAND - Agence de l'Eau RMC
- 10:45 Principes des plans de gestion de la ressource et des étiages**
Présentation des principes des plans de gestion, méthode d'élaboration, contenu, adoption.
Jeanne DUPRE LA TOUR - Agence de l'eau RMC
- 11:15 Gestion des prélèvements à usage agricole : de la procédure mandataire à l'organisme unique**
Le département de l'Isère est engagé depuis 2000 dans une démarche de gestion concertée de la ressource en eau lui permettant de délivrer des autorisations temporaires annuelles de prélèvement pour l'irrigation, en prenant en compte les besoins du milieu aquatique et les autres usages (eau potable, industrie, assainissement). Pour répondre au nouveau dispositif réglementaire, la DDT 38 est chargée de mettre en place les conditions de passage de la procédure mandataire à l'organisme unique de gestion collective des prélèvements d'eau pour l'irrigation.
Thierry CLARY - Direction Départementale des Territoires (38)

12h15

Déjeuner

- 14:00 Traduction opérationnelle de l'étude « volumes prélevables » sur le bassin versant des Usses : du technique au politique en passant par le réglementaire**
Finalisée en 2012, l'étude « volumes prélevables » du SMECRU a confirmé un déficit hydrique. Avec 70 % des prélèvements sur le bassin versant à destination de l'AEP, les marges de manœuvre sont limitées. Quelle utilisation des résultats de l'étude par les services de l'État ? Comment s'organisent la concertation et la consultation des élus suite à l'étude ? Comment se répartissent les rôles ?
Perrine CHAUVIN BROUST - Syndicat Mixte d'Étude du Contrat de Rivière des Usses (74)
- 14:45 SAGE et étude volumes prélevables : le cas du bassin versant de l'Ardèche**
Le SAGE de l'Ardèche prévoit diverses dispositions pour la réduction des déséquilibres quantitatifs suite à l'élaboration d'un plan de gestion des étiages et d'une étude socio-économique. Déséquilibres confirmés par l'étude volume prélevable en cours qui doit permettre de renforcer le volet réglementaire du SAGE. Présentation du plan d'action sur les volets irrigation et eau potable, des discussions en cours dans le cadre de l'EVP et des limites de l'exercice sur le volet AEP sans SCOT sur le territoire.
David ARNAUD - Syndicat Mixte Ardèche Claire (07)
- 15:30 Résorption du déficit : le programme d'actions du syndicat de la nappe astienne**
La nappe astienne souffre d'un déséquilibre chronique qui lui a valu son classement en Zone de Répartition des Eaux. Le SMETA, déjà porteur de deux contrats de nappe et de l'élaboration d'un SAGE, mobilise activement ses acteurs autour des économies d'eau avec notamment la signature d'une charte communale associée à un dispositif de labellisation.
Véronique DUBOIS - Syndicat Mixte d'Études et de Travaux de l'Astien (34)

16:30

Fin de journée

PLAN D'ACCÈS

Bâtiment INEED
Rovaltain TGV
1, rue Marc Seguin
26300 ALIXAN
04 75 78 67 33

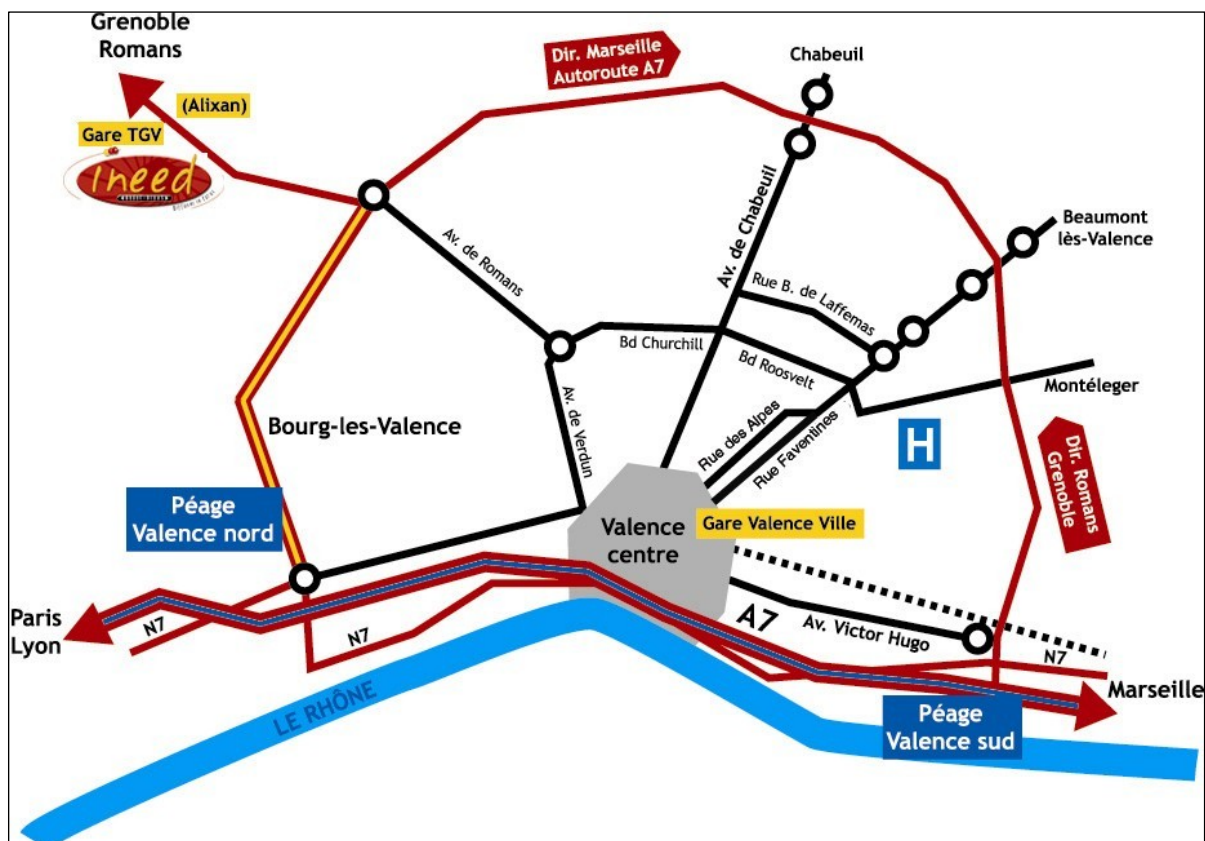


Depuis l'autoroute A7, sortir au péage « Valence sud » pour ceux qui viennent du sud et « Valence Nord » pour les autres.

Dans les 2 cas prendre la direction Grenoble (voie express sur 10 km environ) puis la sortie Gare TGV.

Au rond point, INEED est le bâtiment rectangulaire de couleur brique sur votre gauche.

! Ne vous garés pas sur les places réservées aux locataires mais sur le parking de l'INEED dont l'entrée se trouve au bout du bâtiment en bardage bois.



Je participe à la journée du **05 avril 2013 à Valence gare TGV (26)**

MES COORDONNÉES

Nom : Prénom :

Fonction :

Organisme :

Adresse professionnelle:

Code postal : Ville :

Tél. : Fax :

Mél :

COORDONNÉES DE FACTURATION (si différentes)

Organisme :

Service :

A l'attention de :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. : Fax :

Mél :

Souhaitez-vous une attestation de présence : oui non

« Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. Elles peuvent en outre être utilisées à des fins d'information concernant les activités de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Vous pouvez, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant »

TARIFS INSCRIPTION JOURNÉE

Au titre des frais d'organisation : café d'accueil, déjeuner et recueil des interventions
TVA non applicable, article 293B du CGI

	Adhérent	Non adhérent
Demandeur d'emploi	<input type="checkbox"/> 25 €	<input type="checkbox"/> 40 €
Personne salariée	<input type="checkbox"/> 60 €	<input type="checkbox"/> 100 €

ANNULATION : toute inscription qui n'aura pas été annulée 3 jours avant la date de la rencontre devra être réglée.

ADHÉSION 2013

L'adhésion à l'association Rivière Rhône Alpes permet de participer à des événements réservés aux adhérents, de bénéficier de tarifs préférentiels lors des manifestations, d'être informé des activités de l'association et de les orienter en fonction de vos attentes. Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à nous contacter.

Recherche d'emploi	<input type="checkbox"/> 12 €
Personne salariée	<input type="checkbox"/> 30 €
Personne morale	<input type="checkbox"/> 250 €

Merci de renvoyer votre bulletin d'inscription accompagné d'un chèque de règlement à l'ordre de Rivière Rhône Alpes ou d'un bon de commande administratif à : Rivière Rhône Alpes > 7 rue Alphonse Terray > 38000 Grenoble
Une facture acquittée et une attestation de présence vous seront envoyées suite à la journée

Domiciliation	Établissement	Guichet	N° de compte	Clé RIP
La Poste, centre financier de Lyon	20041	01007	1191943 N 038	37

Rivière Rhône Alpes est une association loi 1901, non assujettie à la TVA, enregistrée sous le n° W381001810 en Préfecture de l'Isère
Code NAF : 9499Z > Numéro SIRET : 440 502 797 00044

Questionnaire

Afin de répondre au mieux à vos attentes, merci de nous indiquer ci-dessous quels sont les questions et les points que vous souhaitez voir traités :

.....

.....

.....